

13-C

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] observations concernant l'enquete publique " CHAMROUSSE =?UTF-8?B?IOKAkyBQcm9qZXQgZGUgY29uc3RydWN0aW9uIGTigJl1bmUgcmV0ZW51ZSBk4oCZ? = altitude sur le secteur de Roche Béranger."

**De :** > Gilles Duvert (par Internet) <gilles.duvert@

**Date :** 14/06/2019 00:10

**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr

Bonjour,

Ci-dessous mes commentaires, suite à la lecture du dossier et après avoir assisté à la réunion d'information en mairie de Vaulnaveys-le-Haut

Le dossier de projet est très bien conçu et documenté pour l'ensemble des aspects qui ont été demandés au cabinet d'étude.

Dans les aspects étudiés je remarque:

1) hypothèse d'une rupture de digue entraînant un risque torrentiel majeur comme établi dans le rapport, risque "supprimé" par tout un arsenal de précautions (principalement surveillance et mise en vidange préventif) dont l'exploitant aura la charge. On a l'impression que tout est sous contrôle. Cela ne me semble pas le cas. En effet un séisme peut conduire à une rupture immédiate de la retenue. C'est probablement le seul cas qui mette en défaut l'ensemble des surveillances préconisées dans l'étude pour supprimer le risque torrentiel. L'étude prétend (pages 424-425) que l'ouvrage de catégorie III en zone sismique 4 possède un coefficient de sécurité de 1,2 (ce qui n'est pas énorme). Or ce calcul est basé sur une accélération de 1,6 ms<sup>-2</sup>, qui est effectivement celle de référence pour une zone 4, sol dur. Mais la plaquette de la DGALN « La nouvelle réglementation parasismique applicable aux bâtiments » cite pour un bâtiment de stockage d'eau potable (classe IV) un coefficient  $\gamma_i$  de 1,4 soit une accélération de 1,6x1,4 qui rendrait le coefficient de sécurité inférieur à 1, soit une rupture certaine. Les habitants de Vaulnaveys méritent probablement une vérification plus poussée, ou bien que l'ouvrage soit plus complètement enterré dans la roche, ce qui diminuerait ou supprimerait l'aléa totalement.

2) en cas d'abandon de l'exploitation, il n'y aura plus de surveillance. L'ouvrage deviendra un risque. Il devra donc être démonté et l'exploitant doit en prendre l'engagement.

Par ailleurs l'étude évite totalement (vu que cela n'a pas été demandé au cabinet MDP Consulting) d'aborder les motivations à l'origine du projet, qui devrait être replacé dans le contexte de la durabilité des emplois de stations de montagne exposées non seulement au risque de manque de neige mais aussi à moyen terme, au risque de disparition des touristes étrangers par l'action prévisible de la cherté à venir des transports aériens. En d'autres termes, ce projet semble s'inscrire dans un développement "classique" qui fait l'hypothèse de ressources illimitées et qui aura d'autres suites, construction d'immeubles, de routes, de pistes de ski... Un recentrement sur une exploitation durable mais plus locale et plus diversifiée aurait été un préambule utile pour que le projet soit compris des habitants des communes riveraines, traversées par les véhicules allant à Chamrousse.

Finalement, il n'est pas question de l'usage des 90000 m<sup>3</sup> d'eau récoltée et transformée en neige. Dans la réunion il a été mentionné que le réservoir n'est pas connecté aux autres réservoirs sur les autres bassins versants de Chamrousse. Cependant, si la NEIGE fabriquée avec le réservoir de Roche Béranger, qui devient de facto, s'il est construit, le principal pourvoyeur de neige de la station, est TRANSPORTÉE sur un autre bassin versant, alors 1) le bilan hydrique sur le secteur de Vaulnaveys n'est plus maintenu et 2) les habitants des communes situées sur les autres bassins versants, notamment Saint-Martin d'Uriage, devraient être consultés, ce qui n'est pas le cas et pose un problème légal. En effet la loi sur l'eau interdit tout transfert d'un bassin versant à un autre, cela vaut aussi quand elle est sous forme de neige. L'exploitant doit donc s'engager à ce que l'eau ET la neige du secteur de Roche Béranger reste dans ce secteur.

Cordialement.  
Gilles Duvert

14-C

**Sujet :** [INTERNET] PROJET RETENUE D'ALTITUDE

**De :** > BGCV Hard Bosses Café Chamrousse (par Internet) <hardbossescafe@

**Date :** 15/06/2019 16:34

**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr

Je tiens a emmètre mon soutient concernant le projet d'un lac de retenue sur Roche Béranger d'une par car aujourd'hui nous devons assurer notre avenir économique pour a période de hivernal et je pense également que cela ne pourra rajouter que du plus pour la saison estival.

Billaud Gaëtan

--



18 Avenue Henry Duhamel  
38410 CHAMROUSSE  
+33 (0)4 76 89 96 38

15-C

**Sujet :** [INTERNET] Lac retenu roche beranger

**De :** > Victorine Cordon (par Internet) <cordon.victorine@

**Date :** 15/06/2019 16:37

**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr

Je suis pour le lac de retenue de Roche Béranger car je pense qu'il est important pour les saison d'hiver a venir afin de pouvoir assurer un certain enneigement et je suis plus qu'optimiste sur le fit que cela ne pourrais que dynamiser encore plus la saison d'été. En plus il s'intégrerait parfaitement dans le paysage.